



**ARRETE MUNICIPAL DONNANT
DELEGATION DE FONCTION
à Mme Dominique DUTT
4^{ème} ADJOINTE AU MAIRE**

LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2122-18 ;

Considérant que Mme Dominique DUTT a été élue 4^{ème} Adjointe au Maire par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 ;

Vu l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Locales ;

ARRETE :

Art. 1

Madame Dominique DUTT, 4^{ème} Adjointe au Maire, reçoit délégation de pouvoir pour régler les affaires se rapportant :

- aux relations avec les associations et notamment à la transmission et au suivi des demandes de subventions et des documents nécessaires,
- au soutien de la commune aux animations associatives en coordination avec le 1^{er} Adjoint et le service technique en ce qui concerne les demandes de matériel communal,
- aux relations avec les cultes,
- au développement de l'offre culturelle de la commune,
- à l'organisation des fêtes et manifestations communales.

Art. 2

Ampliation du présent arrêté est faite à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne,
- l'intéressée,
- le Trésorier Principal de Schiltigheim,
- dossier mairie.

Fait à Reichstett, le 13 juillet 2020

Le Maire,
Georges SCHULER

Notifié à l'intéressé le
Signature :
(lu et approuvé)

13/7/2020.

lu et approuvé.